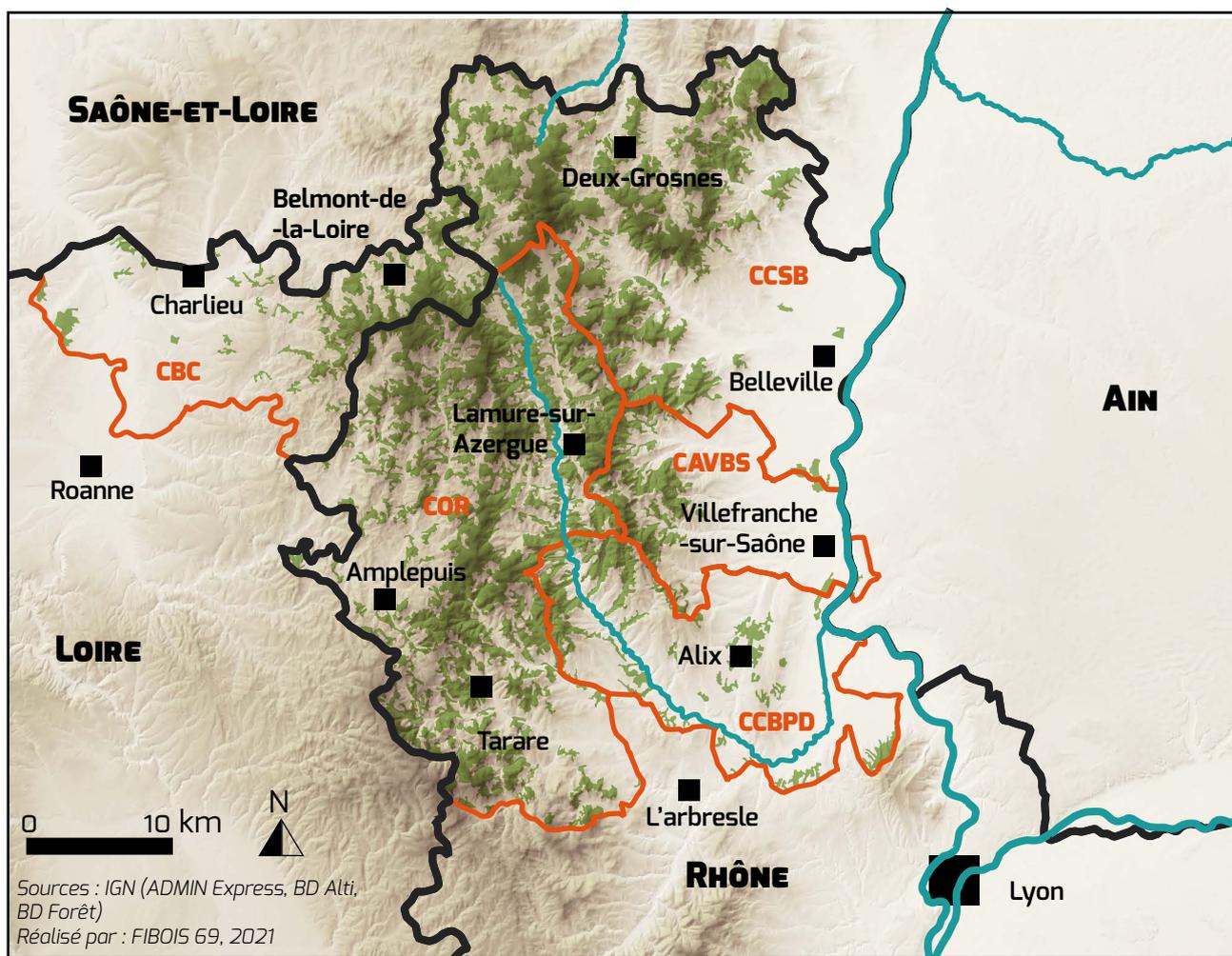


STRATÉGIE FORÊT BOIS du **BEAUJOLAIS**



- PROGRAMME D' ACTIONS 2021-2026 -

Approuvé suite au Comité de pilotage du 12 mars 2021



 Limites départementales

 Cours d'eau

 Limites intercommunales

 Surface forestière

CBC : Charlieu Belmont Communauté

CCBPD : Communauté de communes Beaujolais

COR : Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien

Pierres Dorées

CAVBS : Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

CCSB : Communauté de communes Saône Beaujolais

PRÉAMBULE

Le massif forestier du Beaujolais est doté, depuis 2015, d'une Charte Forestière de Territoire (CFT). Prévues dans la loi d'Orientation Forestière de juillet 2001, elle définit une stratégie de développement de la filière forêt-bois du territoire, grâce à la mise en œuvre d'une réflexion partenariale de l'ensemble des acteurs locaux.

Renommée en 2021 sous l'intitulé « Stratégie Forêt Bois du Beaujolais » (SFBB), elle est portée par le Syndicat Mixte du Beaujolais et par Charlieu-Belmont Communauté, et couvre le territoire des intercommunalités suivantes :

- Charlieu-Belmont Communauté ;
- Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien ;
- Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône ;
- Communauté de commune Beaujolais Pierres Dorées ;
- Communauté de commune Saône Beaujolais.

Suite à l'élaboration d'un diagnostic de territoire à partir de 2012, un premier plan d'action a été mis en œuvre pour la période 2015-2017. En 2018, une évaluation a permis d'établir une nouvelle programmation à mener sur le territoire pour la période 2018-2020. Arrivée à son terme, la programmation 2018-2020, a été l'objet d'une nouvelle évaluation conduite début 2021, afin de tirer les enseignements des actions menées et d'identifier des recommandations pour un nouveau programme.

L'évaluation a eu pour objet d'analyser l'impact de l'ancienne Charte Forestière du Beaujolais sur le territoire et de proposer des recommandations en vue d'établir un nouveau programme d'actions.

Ainsi, l'établissement du programme d'action 2021-2026 de la SFBB proposé ci-après est issu d'une analyse quantitative des actions menées précédemment (nombre d'actions, thématiques traitées, publics cible, résultats...) ; et d'autre part, de l'analyse d'environ 40 échanges effectués auprès d'acteurs de la filière forêt - bois et partenaires (ou futurs partenaires) de la SFBB. Ces entretiens ont été conduits auprès d'élus de différentes collectivités, d'entreprises de la filière forêt - bois (gestionnaires forestiers, scieries, architecte...), de structures d'accompagnement de la filière forêt - bois, d'associations locales, d'associations de protection de l'environnement, de centre de formation, d'usagers de la forêt...

LISTE DES SIGLES

ARDEF : Association Rhodanienne Des Entreprises Forestières

ASLGF : Association Syndicale Libre de Gestion Forestière

CAUE : Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

CTE : Contrat de Transition Écologique

ENS : Espace Naturel Sensible

FNE : France Nature Environnement

FOGEFOR : FOrmation à la GEstion FORestière

IGN : Institut national de l'information géographique et forestière

MFR : Maison Familiale Rurale

ONF : Office National des Forêts

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

SCoT : Schéma de Cohérence Territorial

SFBB : Stratégie Forêt-Bois du Beaujolais



PLAN D'ACTION 2021-2026

Objectif 1. Gérer la forêt pour répondre aux enjeux du 21e siècle.....	6
Action 1.1. Sensibiliser les propriétaires forestiers à leur forêt et inciter à la gestion forestière durable	6
Action 1.2. Mettre en œuvre et suivre des parcelles forestières diversifiant le risque face au dérèglement climatique	7
Action 1.3. Favoriser le regroupement de la gestion et du foncier forestiers	8
Action 1.4. Mieux connaître et prendre en compte la biodiversité dans la gestion forestière.....	9
Objectif 2. Mobiliser durablement la ressource	10
Action 2.1. Mener une étude de terrain concernant la ressource forestière.....	10
Action 2.2. Améliorer la desserte forestière du territoire	11
Objectif 3. Soutenir la filière bois locale	13
Action 3.1. Structurer une filière bois assurant des débouchés à tous les produits bois sur le territoire.....	13
Action 3.2. Accompagner les entreprises du bois.....	14
Objectif 4. Mieux faire connaître la forêt et le bois	15
Action 4.1. Sensibiliser les collectivités territoriales à leur rôle au sein de la filière forêt-bois	15
Action 4.2. Sensibiliser les nouvelles générations à la forêt et aux métiers de la filière forêt-bois.....	17
Action 4.3. Sensibiliser le grand public à la filière forêt-bois	18
Objectif 5. Animer, suivre et évaluer la SFBB	19
Action 5.1. Animer, suivre et évaluer la SFBB.....	19
Action 5.2. Communiquer sur les actions de la SFBB	20
Action 5.3. Promouvoir les objectifs de la SFBB au sein d'autres politiques publiques territoriales	21

OBJECTIF 1. GÉRER LA FORÊT POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DU 21^E SIÈCLE

ACTION 1.1. SENSIBILISER LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS À LEUR FORÊT ET INCITER À LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE

Les propriétaires forestiers du territoire méconnaissent encore largement leur forêt, et ne disposent pas de savoirs concernant les différents types de sylvicultures existants ainsi que leurs enjeux. Cette méconnaissance entraîne un déficit de gestion de certaines parcelles forestières et d'autre part, ne permet pas aux propriétaires d'être outillés pour discuter et négocier avec les entreprises.

Précédemment, les actions conduites sur le territoire en lien avec le CRPF et Fransylva sont principalement des actions de sensibilisation et d'information des propriétaires forestiers lors de visites ou de formations notamment. L'enjeu pour les années à venir est de réussir à toucher davantage de propriétaires et notamment de nouveaux profils (jeunes ? chasseurs ?...).

Objectifs et résultats à atteindre

Augmenter la surface forestière en gestion durable sur le territoire (notamment par l'établissement de Documents de Gestion Durable) pour pérenniser la mobilisation du bois.

Description de l'action

Continuer les actions de formation proposées par Fransylva ;

Continuer les visites de terrain sur diverses thématiques (diversification, futaie irrégulière, régénération naturelle...);

Atteindre davantage de propriétaires en utilisant des relais différents (associations locales, associations de chasse) et des canaux /entrées différentes (patrimoine, histoire, biodiversité, faune/chasse...) en :

- dressant une typologie des propriétaires des parcelles forestières du Beaujolais, pour mieux les cibler et les toucher (âges, tailles de parcelles, localisation) notamment en engageant une collaboration avec la métropole de Lyon pour cibler des propriétaires urbains ;
- mettant en place une stratégie de communication à leur intention ;
- leur proposant dans un premier temps du contenu susceptible de les intéresser à leur forêt (avant de parler « purement » gestion forestière) ; puis dans un second temps, les sensibiliser à l'importance de la gestion forestière, en leur proposant un conseil adapté à leur situation (selon leur sensibilité les orienter vers la gestion, l'achat ou la vente de leurs parcelles...).

Mettre en place le dispositif Sylv'Acctes sur le territoire ;

Rédiger un petit guide des Bonnes Pratiques dans le Beaujolais : court, adapté aux écosystèmes forestiers du Beaujolais et à la gestion sylvicole, pédagogique pour les débutants (« Pour les nuls ») ;

Expérimenter la coopération entre des organismes privés (comme les entreprises ou coopératives forestières...) et des organismes publics (comme les communes) : réaliser des diagnostics hyper-localisés et concertés (échelle communale) dans un objectif de partage de données et de leur prise en compte par chacune des parties prenantes, afin d'aboutir à une mise en gestion collective et stratégique de la forêt.

Partenaires techniques

CRPF, Fransylva, ONF, département du Rhône, Métropole de Lyon, communes, associations locales.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur de réalisation

Mise en place d'une stratégie de communication adaptée ;

Nombre de réunions, visites ou formations organisées et de propriétaires présents ;

Nombre de propriétaires différents sensibilisés par une réunion, visite ou formation proposée

Indicateur de résultat

Nombre de documents de gestion durable établis et surface concernée.

ACTION 1.2. METTRE EN ŒUVRE ET SUIVRE DES PARCELLES FORESTIÈRES DIVERSIFIANT LE RISQUE FACE AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique préoccupe autant les propriétaires forestiers que les entreprises de la filière forêt. Le massif connaît de plus en plus de dépérissements suite aux sécheresses successives et/ou aux attaques de ravageurs.

Les pratiques favorisant la biodiversité comme la diversification des essences, la gestion en futaie irrégulière, la régénération naturelle sont promues afin de limiter les risques. Le choix d'essences plus résistantes aux sécheresses lors des plantations fait également partie des solutions à mettre en place. Les acteurs locaux de la filière forêt ont besoin de recul et d'exemples quant à ses pratiques et essences encore peu mises en œuvre sur le massif.

Des recherches sont conduites à l'échelle nationale, tandis que localement, le CRPF, l'ONF, les entreprises et quelques propriétaires font des expérimentations. Néanmoins, leur conduite et leurs résultats sont peu partagés sur le territoire. Il y a un besoin de mettre en œuvre une méthodologie commune d'expérimentation, de suivi et de partage des résultats à l'échelle du territoire.



Objectifs et résultats à atteindre

Connaître les expérimentations mises en œuvre sur le territoire à la fois en termes de pratiques de gestion et d'essences plantées ;

Mettre en place une méthodologie commune d'expérimentation et de suivi dans le temps ;

Diffuser les résultats (réussites et échecs) en favorisant le format visites de terrain.

Description de l'action

Organiser un groupe de travail composé de propriétaires forestiers volontaires et motivés, d'entreprises forestières, du CRPF, de l'ONF et de FNE... dont l'objet sera :

- faire l'état des lieux des parcelles gérées et plantées différemment que le modèle dominant (monoculture de douglas) ;
- mettre en place une méthodologie commune d'expérimentation et de suivi dans le temps de placettes forestières (se mettre en accord sur des critères de suivi tenables dans le temps en s'appuyant sur les capacités des acteurs locaux (penser aux sciences participatives...)) ;
- conforter le réseau de placettes forestières existant ;
- partager et diffuser localement les résultats des expérimentations auprès des propriétaires et des entreprises (à la fois les réussites et les échecs en tentant d'identifier le « pourquoi ? ») en favorisant le format visite de terrain.

Partenaires techniques

Fransylva, ASLGF du Mont Saint-Rigaud, ASLGF du Bois d'Alix, groupements forestiers, GIEFF, ARDEF, CRPF, ONF, départemental du Rhône, France Nature Environnement Rhône, ...

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de réunions du groupe de travail ;

Existence d'un état des lieux ;

Nombre de placettes forestières suivies ;

Existence de moyens de communication des résultats : nombre de visites, nombre de supports de communication créés, nombre d'articles ou de publications créés sur les médias et réseaux sociaux.



ACTION 1.3. FAVORISER LE REGROUPEMENT DE LA GESTION ET DU FONCIER FORESTIERS



La forêt beaujolaise est à 96 % privée et fortement morcelée. Ce morcellement est un frein à la gestion en futaie irrégulière de la forêt, peu viable économiquement pour les entreprises, sur de petites surfaces.

Concernant le regroupement du foncier forestier, depuis 2003, le département du Rhône, porte une politique d'incitation à la restructuration foncière forestière en prenant en charge une partie des frais notariés lors des cessions ou échanges de biens forestiers.

Concernant le regroupement de la gestion forestière, historiquement, les coopératives forestières proposent aux propriétaires de mettre en commun leurs moyens afin de permettre la gestion et l'exploitation de leurs forêts. Le CRPF agit également sur ce sujet, en accompagnant sur le territoire la création d'associations de propriétaires (ASLGF du Mont Saint-Rigaud, et ASLGF du Bois d'Alix). En 2020, il a initié un projet de massification en proposant des chantiers groupés à partir de chantiers initiés par des professionnels : ces derniers n'ont pas adhéré à cette action qui n'a pas vu le jour sur le territoire.

Le regroupement de la gestion et du foncier forestier est nécessaire pour améliorer et faciliter la mobilisation durable de la forêt. Au vu du grand nombre de propriétaires forestiers, c'est une action de fond et de longue haleine qu'il est nécessaire de poursuivre.

Objectifs et résultats à atteindre

Augmenter le nombre de parcelles forestières en gestion durable (sous document de gestion) ;

Description de l'action

Réaliser un diagnostic du foncier forestier du territoire afin d'identifier des secteurs prioritaires sur lesquels mener des actions de regroupement ;

Sur les secteurs définis, impliquer les collectivités concernées (communes) et les associations locales pour mieux toucher les habitants propriétaires forestiers ;

En lien avec l'action 1.1, les sensibiliser à l'importance d'avoir une surface forestière viable (et les sensibiliser à la vente, à l'échange ou au regroupement de gestion) ;

Organiser des retours d'expériences entre des regroupements de propriétaires forestiers de différents types (groupements forestiers, association syndicale libre de gestion forestière, groupements forestiers citoyens...) afin de promouvoir les fonctionnements novateurs et/ou alternatifs ;

Partenaires techniques

CRPF, Fransylva, coopératives forestières, associations locales, communes, ...

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

Nombre de propriétaires rencontrés.

Indicateurs de résultats

Nombre et surface de parcelles forestières échangées ou vendues ;

Nombre de groupements forestiers créés et surfaces représentées ;

Nombre d'associations de propriétaires créées et surfaces représentées.



ACTION 1.4. MIEUX CONNAÎTRE ET PRENDRE EN COMPTE LA BIODIVERSITÉ DANS LA GESTION FORESTIÈRE

Ces dernières années, des études sur la biodiversité en forêt ont été menées par FNE et le CRPF sur diverses parcelles (vieilles forêts, jeunes forêts, forêts régulières, forêts irrégulières...). Ces études ont permis d'objectiver certaines données. Il est pertinent de continuer à mettre en œuvre des partenariats divers pour mener des études scientifiques sur l'état de l'environnement en forêt afin d'accroître les données locales et d'amender les pratiques de gestion.

Aujourd'hui, l'enjeu majeur est de dépasser certaines idées reçues et de vulgariser ces données aux différents publics (propriétaires forestiers et entreprises). Il est primordial dans cette programmation de la SFBB, de réussir à proposer de nouvelles formes de diffusion de ces données, des formes plus dynamiques notamment.



Objectifs et résultats à atteindre

Accroître le niveau de connaissance des milieux forestiers du territoire (faune, flore, habitats présents en fonction des types de sylviculture, état des sols, hydrologie...);

Identifier les Trames Vertes et Bleues forestières (afin de mieux les prendre en compte et les intégrer à des documents d'urbanisme type SCoT, PLU...)

Diffuser les connaissances obtenues auprès des entreprises et des propriétaires forestiers en vulgarisant les données.

Description de l'action

Mener une étude de l'impact des coupes rases sur le taux de biodiversité de la parcelle concernée (biodiversité présente avant la coupe, suite à la coupe et plusieurs mois / années après la coupe);

Poursuivre les études sur la biodiversité en forêt en lien avec les pratiques sylvicoles, recherche des parcelles à haute biodiversité pour assurer leur prise en compte (parcelles remarquables au fort potentiel en terme de prédateurs des ravageurs pour les parcelles riveraines...);

En lien avec le Géoparc, mener une étude sur quelques géosites à dominante forestière au sujet de la pédologie/géologie (projet à construire pour définir le message à transmettre);

Avec le service ENS du département, créer des liens avec la filière forêt - bois du département (commencer par les propriétaires);

En lien avec les associations locales et environnementales, créer de petits événements de vulgarisation sur la biodiversité en forêt (« après-midi pose de nichoirs à chouettes », atelier type martelloscope, cueillette en forêt, comptage des oiseaux participatif...).

Partenaires techniques

CRPF, France Nature Environnement Rhône, Conservatoire des Espaces Naturels, Géoparc, service Espaces Naturels Sensibles du CD 69, associations locales...

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre d'études menées;

Nombre d'événements de vulgarisation réalisés et nombre de personnes présentes.

OBJECTIF 2. MOBILISER DURABLEMENT LA RESSOURCE

ACTION 2.1. MENER UNE ÉTUDE DE TERRAIN CONCERNANT LA RESSOURCE FORESTIÈRE



Ces dernières années, face à la pression existante sur la ressource du massif forestier du Beaujolais, le nombre de coupes de bois « semble » être en augmentation. Il existe un questionnement quant au taux de prélèvement de la ressource comparé à sa capacité d'accroissement. Les coupes de bois sont-elles excessives ? L'approvisionnement en bois à l'avenir est-il compromis ? ou bien, face à la capacité de régénération de la forêt, les prélèvements sont-ils équilibrés ?

Face à l'intérêt grandissant de la société sur la forêt et sa gestion, les collectivités ont besoin de s'appuyer sur des chiffres pour assurer à leur concitoyens, lors de projets publics (réseaux de chaleur ou constructions en bois), que les forêts sont gérées durablement.

Afin de dépasser les clivages, il est nécessaire de disposer de données de terrain sur lesquelles s'appuyer pour définir une stratégie de développement collective et intelligente.

Objectifs et résultats à atteindre

Connaître le taux de prélèvement effectué sur la ressource forestière, par rapport à sa croissance et à sa disponibilité sur le territoire ;

Connaître la consommation locale en bois (construction, industrie et énergie), et estimer la consommation à venir (d'après les projets en cours) ;

Connaître la part du bois transformée sur le territoire et exportée à l'extérieur ;

Connaître la part du bois rond exportée du territoire.

Description de l'action

Réunir un groupe de travail afin de :

- Se mettre en accord sur les informations à recueillir ;
- Identifier les données détenues et mobilisables par chacun des partenaires membre du groupe ;
- Se mettre en accord sur la méthodologie à mettre en œuvre pour cette étude ;
- Mener l'étude ou s'entourer d'un prestataire (bureau d'étude ou IGN) pour la mener ;
- Communiquer sur les résultats.

Partenaires techniques

DDT Rhône, Conseil Départemental du Rhône, IGN, CRPF, ONF, Intercommunalités, FIBOIS 69

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

Nombre de réunions organisées.

Indicateurs de résultats

Existence de l'étude.



ACTION 2.2. AMÉLIORER LA DESSERTE FORESTIÈRE DU TERRITOIRE

Le territoire est équipé d'un schéma de desserte forestière élaboré en 2008, dont la finalité était de proposer un programme d'investissement pluriannuel afin d'améliorer les conditions de mobilisation de la ressource sur le territoire. Aucune évaluation n'ayant été réalisée de ce schéma, nous ne disposons pas d'informations sur son état d'avancement, ni sur le niveau d'actualité des données relevées. Jusqu'en 2019, une cellule voirie a été animée sur le territoire permettant de suivre les projets en cours. Sa pertinence est toujours d'actualité, elle constitue une base sur laquelle s'appuyer pour poursuivre le travail.

En 2019, en partenariat avec le CRPF, la SFBB a proposé à la CCSB une mise à jour et une hiérarchisation des projets de voiries forestières sur son territoire (en ciblant trois projets prioritaires). Sur ce même modèle, il semble pertinent de proposer aux autres intercommunalités une stratégie d'amélioration de la desserte forestière qui soit opérationnelle et faisable sur un pas de temps « politique ». Outre les travaux à réaliser sur la desserte forestière, son entretien est à rendre plus systématique.



Objectifs et résultats à atteindre

- Rendre opérationnel le schéma de desserte du Beaujolais en proposant des stratégies aux collectivités ;
- Résorber les « points noirs » ;
- Rendre l'entretien des voiries forestières systématique ;
- Faciliter l'entente et la coopération entre élus, entreprises et propriétaires lors de chantiers forestiers.

Description de l'action

- Identifier les tronçons de voiries forestières communs entre les communes ;
- Assurer une médiation entre les communes qui ont des tronçons communs pour les aider à mutualiser leurs moyens : création et entretien de la desserte ;
- Sensibiliser les élus aux enjeux et besoins en desserte forestière ;
- Améliorer le taux de déclaration des chantiers forestiers par les entreprises et la remise en état des voiries après les chantiers ;
- Identifier les tronçons et quais prioritaires à créer et les points noirs à résorber par la création d'un groupe de travail ponctuel et flexible (selon les besoins et les sujets à traiter : entreprises, grumiers, propriétaires, associations environnementales, pompiers, collectivités, CRPF, ONF), s'appuyant pour partie sur les anciennes missions de la Cellule Voirie, dont l'objet sera :
 - Se mettre en accord sur des critères de priorisation des travaux de voiries forestières ;
 - Sur base de ce qui a déjà été produit, faire remonter les travaux de voiries nécessaires et les points noirs (en s'appuyant sur les entreprises) ;
 - Proposer aux intercommunalités quelques projets prioritaires pour le mandat ;
 - Faire discuter entre eux les entreprises, propriétaires et collectivités pour dépasser les clivages (« financements publics pour des intérêts privés »...) (organiser un atelier de médiation ?) ;
 - Accompagner au montage des projets ;
 - S'appuyer et travailler en lien avec le regroupement foncier pour faciliter l'aboutissement des projets.

Partenaires techniques

CRPF, ONF, DDT, Conseil Départemental du Rhône, ARDEF, communes forestières, intercommunalités, pompiers...

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur de réalisation

Nombre de réunions organisées ;

Nombre de points noirs identifiés ;

Nombre de projets de travaux identifiés ;

Indicateur de résultats

Nombre de points noirs résorbés ;

Nombre de projets de travaux de voiries forestières lancés ;

Volumes de bois supplémentaires desservis

OBJECTIF 3. SOUTENIR LA FILIÈRE BOIS LOCALE

ACTION 3.1. STRUCTURER UNE FILIÈRE BOIS ASSURANT DES DÉBOUCHÉS À TOUS LES PRODUITS BOIS SUR LE TERRITOIRE

Longtemps délaissée, la filière forêt-bois est aujourd'hui sollicitée car elle est une alliée pour la transition écologique et énergétique du territoire.

Le bois permettant de construire des murs efficaces (thermiquement et à faible énergie grise), les entreprises s'organisent et investissent pour répondre à ces marchés. Or pour produire du bois de construction, la filière génère toute une série de sous produits qui doivent trouver des débouchés (énergie ou industrie).

Aujourd'hui le débouché principal, des bois issus des premières éclaircies forestières du Beaujolais est une entreprise de pâte à papier basée dans les Bouches-du-Rhône. Placée en redressement judiciaire dernièrement, son avenir reste incertain. Cette situation met en question la dépendance de la filière locale à une industrie externe au territoire et donc au manque de débouchés locaux pour ces sous produits du bois.

L'équilibre de la filière et l'entretien du massif forestier dépendent aussi des marchés pour ces sous produits. Il convient d'encourager tout types de projets capables de développer l'utilisation du bois sous toutes ses formes.

Objectifs et résultats à atteindre

Augmenter le taux d'utilisation des bois locaux dans les constructions ;

Créer des débouchés locaux pour les bois de moindre valeur économique mais qui contribuent à l'entretien et au renouvellement des forêts : éclaircies forestières (en bois énergie ou bois d'industrie).

Description de l'action

Accompagner les collectivités à intégrer le bois dans leurs projets de construction et d'énergie ;

Diagnostiquer les raisons pour lesquelles les bois d'éclaircie ne sont pas valorisés localement actuellement (tarifications, quantités, qualité, contrats, logistique...);

Étudier les opportunités existantes sur le territoire pour l'installation de nouvelles activités (type d'activité nécessaire, surface foncière nécessaire, localisation, étude de marché sommaire...);

Chercher des porteurs de projets pour utiliser les bois d'éclaircies (unité de granulation, SCIC, SCOP...) en collaboration avec la politique d'accueil du Syndicat Mixte du Beaujolais ;

Accompagner les entreprises existantes qui veulent intégrer des ateliers de valorisation des sous produits.

Partenaires techniques

CAUE, FIBOIS 69, ARDEF, ADEME, intercommunalités, Agence Locale de la Transition Énergétique du Rhône, service politique d'accueil du Syndicat Mixte du Beaujolais, ...

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de potentiels débouchés locaux pour les sous produits identifiés ;

Quantité de sous produits de bois construction valorisés sur le territoire.





ACTION 3.2. ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DU BOIS



Le secteur du bois connaît des mutations régulières et les entreprises doivent continuellement s'adapter et se réorganiser pour valoriser et offrir des débouchés aux bois issus des forêts du massif.

La majorité des entreprises étant de petite et moyenne taille, elles ont besoin de pouvoir s'appuyer sur des acteurs de terrain qui savent les aider dans leurs projets d'investissement, développement, transmission, innovation...

Vue la densité d'établissements liés au bois, le modèle d'un territoire avec un maillage d'entreprises qui travaillent en complémentarité, se connaissant et se comprennent semble à encourager sur le Beaujolais.

Objectifs et résultats à atteindre

- Faciliter la transmission des entreprises ;
- Faciliter la modernisation des entreprises et l'optimisation de leur processus de fabrication ;
- Faciliter l'installation de nouvelles entreprises, notamment de 2nd transformation.

Description de l'action

- Poursuivre la veille des aides et subventions existantes et accompagner les entreprises qui souhaitent en bénéficier ;
- Participer à l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises permettant de rendre les métiers plus attractifs : en initiant des partenariats avec des structures spécialisées (ergonomes, ...) ;
- Accompagner dans les démarches d'urbanisme (recherche foncière, procédures d'urbanisme...) les entreprises qui souhaitent s'agrandir ou s'installer ;
- Accompagner les entreprises qui veulent intégrer des ateliers de seconde transformation ;
- Accompagner les entreprises dans leurs relations avec les services réglementaires (inspection du travail, ...).

Partenaires techniques

FIBOIS 69, communes, intercommunalités, département du Rhône, région AuRA...

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

Nombre d'entreprises accompagnées ;

Indicateurs de résultats

- Nombre d'unités de seconde transformation implantées ;
- Nombre d'entreprises ayant modernisé/optimisé leur atelier.

OBJECTIF 4. MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LA FORÊT ET LE BOIS

ACTION 4.1. SENSIBILISER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES À LEUR RÔLE AU SEIN DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

Les collectivités locales ont un rôle à jouer dans la filière forêt – bois. Elles incarnent l'exemplarité notamment en ayant la capacité de monter des projets de bâtiments en bois qui deviennent des vitrines pour les particuliers. Elles sont également souvent compétentes en ce qui concerne la voirie forestière, or c'est un sujet encore régulièrement source de tension entre les entreprises et les communes. Par ailleurs, certaines sont propriétaires forestières et peuvent agir sur leur patrimoine forestier en essayant de nouveaux modes de gestion par exemple. Lors de la précédente programmation de la SFBB, un réseau d'élus référents avait été mis en place, néanmoins, suite aux élections municipales, beaucoup d'élus ont changé, et nombre d'entre eux méconnaissent la filière forêt – bois. Par ailleurs, certaines actions de la présente programmation de la SFBB vont nécessiter un portage politique fort pour aboutir. Il est donc nécessaire de relancer ce réseau afin de faire monter en compétence les élus locaux.

Outre les élus, une autre sphère importante à sensibiliser au sein des collectivités territoriales sont les services techniques en charge des projets de construction et d'énergie. En effet, techniquement c'est eux qui vont porter les projets, il semble donc primordial qu'ils soient formés quant aux solutions bois afin de pouvoir en devenir des prescripteurs quand les projets sont adéquats.



Objectifs et résultats à atteindre

S'appuyer sur un réseau d'élus formés et sensibilisés à la filière forêt – bois ;

Faciliter l'échange et la bonne entente entre les communes et les entreprises ;

Intervenir en amont, pour favoriser l'émergence de construction bois et de réseaux de chaleur au sein des collectivités et constituer des vitrines pour les particuliers ;

Disposer au sein des collectivités, d'équipes techniques formées aux solutions bois afin de limiter d'éventuels déboires.

Description de l'action

Intervenir au sein des bureaux des maires des intercommunalités pour présenter la filière forêt – bois du territoire ;

Constituer et animer un réseau d'élus communaux délégués à la filière forêt – bois dont l'objet sera :

- Faire monter en compétences les élus sur le fonctionnement et les enjeux de la filière forêt-bois notamment par l'organisation de visites sur diverses thématiques : gestion forestière, voirie, construction bois (visites de bâtiments en chantier et aussi finis depuis plusieurs années), bois énergie...
- Avoir un rôle d'intermédiaire de proximité entre les entreprises et la commune notamment lors des chantiers forestiers (état des lieux ...) ;
- Faire valoir les besoins et enjeux de la filière au sein des conseils municipaux et communautaires (portages de projets, financements, appuis...) ;
- Pour les communes propriétaires forestières, sensibiliser à la gestion de leur patrimoine (être attentif aux achats et ventes de parcelles pour avoir des entités forestières pertinentes) ;
- Faire remonter les projets de construction et d'énergie, municipaux ou communautaires, afin de les identifier dès l'amont et de pouvoir les conseillers sur les solutions bois existantes ;

- Partager entre les élus leurs expériences, leurs difficultés, leurs besoins ;
- Relayer les actions de la Stratégie Forêt-Bois du Beaujolais au sein des collectivités ;
- Proposer des formations aux services techniques des collectivités territoriales.

Partenaires techniques

FIBOIS, Intercommunalités, Syndicat Mixte du Beaujolais, ONF

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

Nombre de réunions proposées au réseau ;

Nombre d'élus présents aux réunions ;

Nombre de formations proposées aux services techniques ;

Nombre de techniciens présents aux formations.

Indicateurs de résultats

Nombre de communes impliquées dans des projets sur la filière forêt - bois (état des lieux lors des déclarations de chantier, création ou entretien de la voirie forestière, achat ou vente de parcelles forestières, construction bois, réseaux de chaleur bois énergie...).



ACTION 4.2. SENSIBILISER LES NOUVELLES GÉNÉRATIONS À LA FORÊT ET AUX MÉTIERS DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS



Depuis 2018, la SFBB propose des animations auprès des scolaires primaires sous plusieurs formats dont une collaboration avec le Géoparc. FIBOIS 69 propose des interventions auprès des collèges pour leur faire découvrir les métiers de la filière forêt - bois. Et quelques interventions et projets ont été menés avec l'enseignement supérieur (Défi Chataigner avec une école de Design et un lycée). La plupart du temps ces interventions allient temps en classe et visites sur le terrain (en forêt ou en entreprise de la filière). Plusieurs outils pédagogiques ont été créés pour ces occasions.

Aujourd'hui, cette action est bien maîtrisée avec des outils pédagogiques qui fonctionnent. Les partenaires de la SFBB s'accordent sur le besoin de les poursuivre afin de sensibiliser les nouvelles générations pour l'avenir et de promouvoir les métiers de la filière. Les actions engagées sont à continuer et de nouveaux partenariats peuvent être engagés pour étendre la diversité de contenus à proposer aux établissements. De même, les outils pédagogiques peuvent être complétés.

Objectifs et résultats à atteindre

Sensibiliser les nouvelles générations aux écosystèmes forestiers et à la filière forêt - bois,
Présenter les métiers de la filière (et peut être provoquer des vocations parmi les jeunes).

Description de l'action

Proposer des projets pédagogiques aux écoles primaires en diversifiant les sujets et les partenariats (regards croisés faune/filière forêt-bois ou biodiversité/filière forêt-bois...);

Proposer une communication commune quant à l'offre d'animations existantes entre les acteurs de la filière forêt-bois à destination des établissements scolaires;

Présenter les métiers de la filière forêt - bois au sein des collèges en lien avec les formations existantes sur le territoire;

Mener des projets avec des établissements de l'enseignement supérieur (écoles d'architecture, écoles de design, formations professionnelles de menuiserie ou charpenterie, MFR...);

Intervenir auprès des jeunes inscrits dans les missions locales du territoire pour leur faire découvrir les métiers de la filière forêt - bois;

Intervenir lors d'événements à destination des publics jeunes (Mercredis du Col de Crie...).

Partenaires techniques

Géoparc, FIBOIS 69, France Nature Environnement Rhône, Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon, MFR des 4 vallées, Lycée Thimonier, Mission Locale Nord-Ouest Rhône, Mission Locale Avenir Jeune Villefranche-Beaujolais...

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de classes d'écoles primaires touchées;

Nombre de classes de collèges touchées.



ACTION 4.3. SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC À LA FILIÈRE FORÊT-BOIS



La société prête une attention grandissante au sujet de la forêt. Des images dénonçant l'industrialisation de la forêt sont médiatisées. L'opinion publique est de plus en plus sensible à la coupe des arbres et s'interroge sur la nécessité de préserver (voire de sanctuariser) la forêt. La forêt beaujolaise emploie beaucoup de personnes sur le territoire et constitue la base d'une importante économie. Malgré cela, les habitants du Beaujolais semblent de moins en moins connaître la filière forêt - bois et des conflits commencent à émerger entre citoyens et entreprises.

Ces revendications doivent être prises au sérieux par la filière forêt - bois. Les acteurs de la filière doivent apprendre à se remettre en question quant à certaines de leurs pratiques. Néanmoins, une part des protestations font l'objet d'amalgames et de méconnaissances de la part de leurs auteurs.

Certaines entreprises de la filière souffrent de ce rejet grandissant de la société. Afin de rétablir une relation sereine avec les habitants, il paraît nécessaire que la filière forêt - bois s'ouvre au grand public pour expliquer ses pratiques, son quotidien, et soit également capable, d'écouter les remarques et demandes des citoyens.

Objectifs et résultats à atteindre

Sensibiliser le grand public à la forêt et à l'économie liée ;

Description de l'action

Poursuivre les manifestations estivales type « Vis ma vie de bûcheron » ;

Participer à la Nouvelle Fête de la Forêt et du Bois portée par l'ARDEF et FIBOIS 69 ;

Organiser des événements ponctuels ou projets en lien avec des associations locales (soirées débats, sorties découverte, projet mémoire et transmission avec VHB, balade contée en forêt, course d'orientation...)

Former des « ambassadeurs » touristiques à la filière forêt-bois afin qu'ils transmettent ces connaissances à leurs clients (Amis Guides en Terre Beaujolaise...)

Être présent lors de manifestations organisées par d'autres structures (Fête de la science, Semaine Européenne du Développement Durable...).

Partenaires techniques

ARDEF, Associations locales, Centre sociaux, collectivités locales, offices du tourisme...

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de participations à des événements ;

Nombre de personnes présentes à ces événements ;

Nombre de projets menés en collaboration avec des associations locales.

OBJECTIF 5. ANIMER, SUIVRE ET ÉVALUER LA SFBB

ACTION 5.1. ANIMER, SUIVRE ET ÉVALUER LA SFBB

Les expériences issues des années précédentes d'animation de la SFBB et collectées d'autres territoires mettent en évidence la nécessité d'une animation dynamique de la SFBB pour mener à bien son programme d'action. Le rôle de l'animateur consiste à mettre en relation, à fédérer les acteurs de la filière forêt – bois, et à créer les conditions favorables pour lancer et mettre en œuvre les actions programmées. Il a pour objectif de créer des opportunités pour que les acteurs de la filière forêt – bois se saisissent des actions ; et par la suite de suivre et de partager à l'ensemble des acteurs les résultats obtenus. Depuis 2015, la SFBB a connu deux animateurs reconnus par les partenaires qui conviennent de l'importance de maintenir ce poste d'animation.

Par ailleurs, depuis le lancement de la SFBB, l'animateur participe à des réseaux régionaux (groupe foncier forestier, groupe bois local) où il partage des expériences et savoirs avec d'autres territoires, lui permettant de prendre du recul sur les actions locales et de les amender pour en améliorer leur conduite. Il paraît pertinent de poursuivre cet engagement dans les années qui viennent.



Objectifs et résultats à atteindre

Mettre en œuvre les conditions favorables au lancement des actions du programme en lien avec les partenaires adéquats ;

Faciliter la collaboration entre tous les acteurs de la SFBB pour mener à bien le programme d'actions ;

Connaître annuellement l'état d'avancement de la SFBB ;

En fin de programmation, connaître la pertinence, la cohérence et l'efficacité de la SFBB ;

Capitaliser des savoirs et expériences d'autres territoires pour les partager aux acteurs du territoire et amender les actions conduites.

Description de l'action

Animation des actions du programme 2021-2026 ;

Organisation des échanges entre les différents acteurs au sein des instances de la SFBB :

- **Comité de pilotage** : il rassemble tous les acteurs partenaires de la SFBB. Il se réunit une fois par an pour faire un bilan annuel des actions.
- **Comité technique** : il rassemble les acteurs techniques de la SFBB (chargés de mission intercommunaux, FIBOIS 69, ONF, CRPF, DDT Rhône, Département du Rhône, région AuRA). Il se réunit 3 à 4 fois par an.

Veille / recherche de financements possibles pour la mise en œuvre des actions du programme ;

Suivi annuel des actions de la SFBB grâce aux indicateurs identifiés ;

Évaluation finale du programme d'action 2021-2026 ;

Participer aux réseaux d'échanges régionaux (réseau des territoires forestiers d'AuRA).

Partenaires techniques

Intercommunalités, Conseil départemental 69, DDT 69, FIBOIS 69, CRPF, ONF

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

Nombre de réunion des instances de la SFBB,

Nombre de personnes mobilisées,

Réalisation du bilan annuel.



ACTION 5.2. COMMUNIQUER SUR LES ACTIONS DE LA SFBB

CHARTRE FORESTIÈRE DU BEAUJOLAIS

La CFT Beaujolais et l'ARDEF accueillent hier les élus du Syndicat Mixte du Beaujolais et de Charlieu Belmont Communauté sur un chantier forestier.

Au programme découverte de l'économie forestière et des enjeux de la filière bois locale.

Merci à l'entreprise Achaintre pour son accueil

Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien
Agglo Villefranche Beaujolais Saône
Charlieu-Belmont Communauté
Communauté de Communes Saône-Beaujolais
Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées
Patrice Verchère
Pascal Ronzière
Dominique Despras

L'animateur de la Stratégie Forêt-Bois du Beaujolais est bien identifié par les partenaires et acteurs de la filière forêt - bois. Néanmoins, il est principalement assimilée à FIBOIS 69 (qui accueille le poste d'animation). Ainsi, la SFBB est relativement sous - identifiée en tant que telle, son rôle et son fonctionnement ne sont souvent que partiellement compris.

Objectifs et résultats à atteindre

Connaissance, identification et compréhension de l'outil Stratégie Forêt-Bois du Beaujolais par l'ensemble des acteurs de la filière forêt - bois et par les élus locaux ;

Connaissance des actions qui sont menées au sein de la SFBB par les partenaires de la SFBB.

Description de l'action

Créer une page Facebook et l'alimenter régulièrement avec les actualités du territoire ;

Créer et diffuser un bulletin d'information annuel des activités de la SFBB à destination des partenaires et élus.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre d'outils / de supports de communication créés

Nombre de publications par outil de communication créés





ACTION 5.3. PROMOUVOIR LES OBJECTIFS DE LA SFBB AU SEIN D'AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES TERRITORIALES

Sur le territoire du Beaujolais, plusieurs des politiques publiques existantes ont des impacts (foncier, réglementation...) ou des liens (financiers, objectifs, actions...) avec la filière forêt - bois locale. Précédemment l'animateur de la SFBB a été consulté lors de la rédaction de certaines de ces politiques (pour les PCAET notamment). Aujourd'hui, il s'agit d'aller plus loin et de mener des actions conjointement avec les politiques qui viennent d'être établies, et de défendre les intérêts de la filière au sein des politiques qui sont en cours de révision.

Objectifs et résultats à atteindre

Améliorer l'intégration et la prise en compte des enjeux forestiers et de la filière bois dans les différentes politiques publiques territoriales.

Description de l'action

Être présent aux réunions associées à ces programmes ;

Identifier les besoins de la filière forêt - bois en lien avec chaque politique publique et faire valoir ces besoins / enjeux auprès des instances concernées pour les programmes suivants :

- Politiques forestières départementale et régionale ;
- SCoT Beaujolais : Cet outil de planification stratégique, auxquels les documents d'urbanismes locaux (PLU, PLUi, cartes communales) doivent être compatibles, est en cours de révision sur le territoire du Beaujolais. Il paraît pertinent d'être présent durant cette révision afin de réfléchir à l'intégration d'éléments tels que la disponibilité du foncier (zones d'activité pour l'industrie du bois, extensions des entreprises existantes, classements en EBC...), la prescription de la construction en matériaux bois ou biosourcés (l'utilisation du matériaux bois dans les constructions neuves et les rénovations), la protection des trames vertes et bleues en les intégrant mieux à la gestion sylvicole.
- LEADER Beaujolais Vert : cet outil va, dans les années qui viennent, entrer en phase d'évaluation, et un nouveau programme d'action sera potentiellement défini. Aujourd'hui, plusieurs actions étaient en lien avec la filière forêt permettant par exemple de financer le poste d'animation de la SFBB, ou des plantations diversifiées. Il s'agit dans l'élaboration du nouveau programme, d'intégrer des actions en lien avec les actions identifiées dans la programmation 2021-2026 de la SFBB (amélioration des peuplements, diversification des plantations, irrégularisation des peuplements...)
- PCAET : chaque intercommunalité du territoire a élaboré un PCAET, l'animateur de la SFBB a été consulté la plupart du temps, lors de l'élaboration de ces documents. Aujourd'hui, presque tous les PCAET du territoire de la SFBB ont des fiches actions concernant le bois énergie et le bois construction et parfois la gestion forestière. Il s'agit désormais de travailler en lien plus étroit pour mener des actions communes à la SFBB et aux PCAET.
- CTE et CRTE : La Communauté de Commune Beaujolais Pierre Dorées s'est inscrite dans une démarche de Contrat de Transition Écologique en 2020, où la filière forêt - bois apparaît encore peu, et pourrait être mieux intégrée. De plus, dans le cadre du plan de relance, un CRTE est en cours de discussion.

Partenaires techniques

région AuRA, département du Rhône, intercommunalités, département du Rhône.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

Nombre de réunions par politique publique (ou sollicitation le cas échéant) ;

Indicateurs de résultats

Nombre d'actions menées en lien avec les autres politiques publiques.

SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS

172 Boulevard Victor Vermorel
69400 Villefranche-sur-Saône
04 74 65 74 40

CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTÉ

9 place de la Bouverie
BP63 42190 Charlieu
04 77 69 03 06

Pour tout renseignement :

Kévin BAZILE

Animateur Stratégie Forêt Bois du Beaujolais

k.bazile@fibois69.org

04.74.67.21.93 / 07.72.33.71.78

210 Boulevard Victor Vermorel
69400 Villefranche-sur-Saône

Nous remercions l'ensemble des partenaires

qui nous ont accordé de leur temps et leur regard pour l'évaluation de la Stratégie Forêt Bois du Beaujolais 2018-2020 et l'élaboration de ce programme d'action 2021-2026 qui en découle.

Avec le soutien de :



Cette action est cofinancée par
l'UNION EUROPÉENNE dans le cadre
du Fond Européen Agricole pour le
Développement Rural (FEADER)

